Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du CAP Sellerie générale, veuillez visiter :
capselleriegenerale.fr/annales-sujets-et-corriges

CAP Sellerie générale

Histoire-géographie et enseignement moral et civique

Session 2026 • Code sujet : **26-CAP-SELL-EP1** • Durée : **2 heures** • Coefficient : **3**
pour l'unité EG1 dans son ensemble

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. Histoire : résister et choisir en 1940 (3 questions) **Page 3**

2. Géographie : mobilités et accès aux services (3 questions) **Page 6**

3. Enseignement moral et civique : liberté d'expression et respect d'autrui (3 questions) **Page 8**

4. Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ) (Synthèse & Q&A Examen) **Page 10**

Sujet officiel (PDF) : https://capselleriegenerale.fr/assets/annales/cap-sellerie-generale/Enseignement moral et civique/2026/CAP (Sellerie générale) - Enseignement moral et civique - Session 2026 - 1-Sujet.pdf

1. Histoire : résister et choisir en 1940

Le dossier situe la France dans la crise militaire et politique de juin 1940, après la défaite et l'annonce d'une demande d'armistice par Philippe Pétain. Il faut confronter les déclarations évoquées, analyser les sources et apprécier la portée historique de l'appel du 18 juin de Charles de Gaulle.

Repères chronologiques

Question 1.1. Situez les deux déclarations de DT 1 et DT 2 dans la situation militaire et politique de la France en juin 1940, puis complétez les repères chronologiques du DR 1.

Après la défaite militaire, la France traverse une crise politique. Le 17 juin, le gouvernement de Philippe Pétain annonce une demande d'armistice. Le 18 juin, depuis Londres, Charles de Gaulle appelle les Français à poursuivre le combat aux côtés du Royaume-Uni. L'armistice franco-allemand est signé le 22 juin. Ces repères montrent deux orientations opposées face à la défaite.

Date	Événement
17 juin 1940	Pétain annonce la demande d'armistice.
18 juin 1940	De Gaulle appelle à poursuivre le combat.
22 juin 1940	Signature de l'armistice franco-allemand.

DR 1 complété : repères historiques

Élément à compléter	Réponse
Événement annoncé par Philippe Pétain le 17 juin 1940	Demande d'armistice …
Sens de l'appel prononcé par Charles de Gaulle le 18 juin 1940	Poursuivre le combat …
Commune la plus proche du pôle de services	.....
Commune la plus éloignée du pôle de services	.....
Part des déplacements en transport collectif à Haute-Rive	.....

Compléter les cases laissées vides à partir des documents du dossier.

✓ RÉPONSE À RETENIR

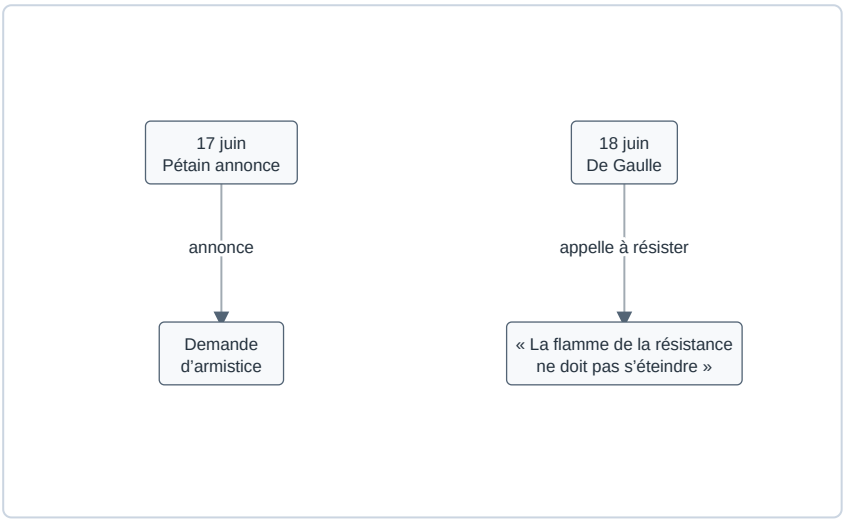
17 juin : demande d'armistice annoncée. 18 juin : appel à poursuivre le combat. 22 juin : armistice signé.

Confrontation des sources

Question 1.2. Présentez le message essentiel de chaque texte et confrontez les choix proposés à la population française. Appuyez votre réponse sur des éléments précis des documents.

Le 17 juin, Pétain annonce que le gouvernement demande l'armistice : cette orientation mène à l'arrêt des combats. Le 18 juin, de Gaulle affirme que « la flamme de la résistance française ne doit pas s'éteindre » et appelle à continuer la lutte aux côtés du Royaume-Uni. Les choix présentés sont donc opposés : demander l'armistice ou poursuivre le combat. Cette comparaison révèle la crise politique provoquée par la défaite et l'existence d'un appel à résister. Le dossier donne le contexte de l'annonce de Pétain, mais pas le texte intégral de sa déclaration.

Deux orientations face à la défaite de juin 1940



L'appel de de Gaulle propose de poursuivre la lutte aux côtés du Royaume-Uni.

✓ RÉPONSE À RETENIR

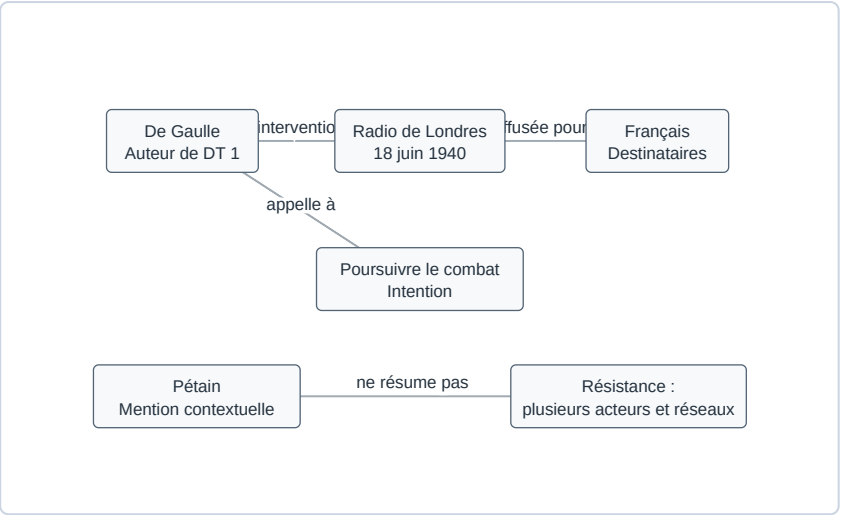
Pétain annonce la demande d'armistice ; de Gaulle appelle les Français à poursuivre le combat aux côtés du Royaume-Uni.

Critique des sources

Question 1.3. Présentez une critique interne des sources en identifiant leurs auteurs, leurs destinataires et leur intention. Expliquez la portée historique de l'appel du 18 juin sans lui attribuer à lui seul l'ensemble du développement ultérieur de la Résistance.

DT 1 est un extrait de l'appel radiodiffusé par Charles de Gaulle depuis Londres le 18 juin. Il s'adresse aux Français et veut les mobiliser pour poursuivre le combat aux côtés du Royaume-Uni. Pour le 17 juin, le dossier mentionne Pétain et la demande d'armistice dans le contexte, mais ne fournit pas son discours : on ne peut donc pas en analyser directement le destinataire ni l'intention à partir de ses paroles. L'appel du 18 juin devient un repère majeur et contribue au ralliement à la France libre. Il ne suffit pas, à lui seul, à expliquer le développement ultérieur de la Résistance, porté par de nombreux acteurs, réseaux et actions.

Auteurs, destinataires et portée des sources



Le dossier ne donne pas le texte du discours de Pétain, seulement le contexte de sa demande d'armistice.

✓ RÉPONSE À RETENIR

L'appel du 18 juin est un repère majeur, mais la Résistance s'est développée grâce à de nombreux acteurs, réseaux et actions.

2. Géographie : mobilités et accès aux services

L'étude porte sur le territoire fictif de Val-des-Rives : distances jusqu'au pôle de services, modes de déplacement, fréquence et durée des transports collectifs, ainsi que populations communales. Il faut comparer les mobilités, classer les communes et expliquer les inégalités d'accès aux services en proposant un aménagement adapté.

Comparaison des mobilités

Question 2.1. À l'aide des données de mobilité, décrivez deux différences entre les habitants de Centre-Bourg et ceux de Haute-Rive. Citez les données utilisées.

Haute-Rive est plus éloignée du pôle que Centre-Bourg : 17 km contre 2 km. Les déplacements vers le pôle s'y font aussi davantage en voiture : 78 % contre 35 %. À l'inverse, la part des déplacements en transport collectif y est plus faible : 9 % contre 25 %. Ces écarts montrent que les habitants des deux communes n'ont pas les mêmes conditions de mobilité. Les données sont celles de l'enquête fictive du sujet.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Haute-Rive : 17 km, 78 % en voiture et 9 % en transport collectif. Centre-Bourg : 2 km, 35 % en voiture et 25 % en transport collectif.

Document réponse

Question 2.2. Complétez le tableau du DR 1 en classant les trois communes de la plus proche à la plus éloignée du pôle de services et en relevant la part des déplacements en transport collectif.

Classement	Commune	Distance au pôle	Déplacements en transport collectif
1re, plus proche	Centre-Bourg	2 km	25 %
2e	Les Prés	8 km	18 %
3e, plus éloignée	Haute-Rive	17 km	9 %

Le classement suit les distances routières au pôle. La part des déplacements en transport collectif diminue à mesure que l'on s'en éloigne : elle passe de 25 % à Centre-Bourg à 9 % à Haute-Rive.

DR 1 complété : classement des communes

Élément à compléter	Réponse
Événement annoncé par Philippe Pétain le 17 juin 1940	
Sens de l'appel prononcé par Charles de Gaulle le 18 juin 1940	Centre-Bourg
Commune la plus proche du pôle de services	Haute-Rive
Commune la plus éloignée du pôle de services	9 %
Part des déplacements en transport collectif à Haute-Rive	

✓ RÉPONSE À RETENIR

Centre-Bourg (2 km, 25 %) → Les Prés (8 km, 18 %) → Haute-Rive (17 km, 9 %).

Raisonnement géographique

Question 2.3. Dans un raisonnement organisé, expliquez en quoi l'éloignement et l'offre de transport peuvent créer des inégalités d'accès aux services. Appuyez-vous sur les données et proposez une mesure d'aménagement adaptée au territoire fictif.

Le pôle regroupe un centre de santé, un établissement scolaire, une mairie annexe et une gare routière. Plus une commune en est éloignée, plus le trajet est long et l'accès dépend d'un transport disponible. À Haute-Rive, à 17 km, les transports collectifs proposent 2 allers-retours quotidiens et le trajet moyen dure 41 minutes. À Centre-Bourg, à 2 km, il y en a 12 et le trajet dure 8 minutes.

Cette offre limitée peut compliquer l'accès aux services, notamment pour les personnes sans voiture. Une navette desservant Haute-Rive plus souvent, avec des horaires adaptés à ceux des services, réduirait cet écart.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Renforcer les dessertes collectives de Haute-Rive, par exemple avec une navette adaptée aux horaires des services, pour réduire les inégalités d'accès.

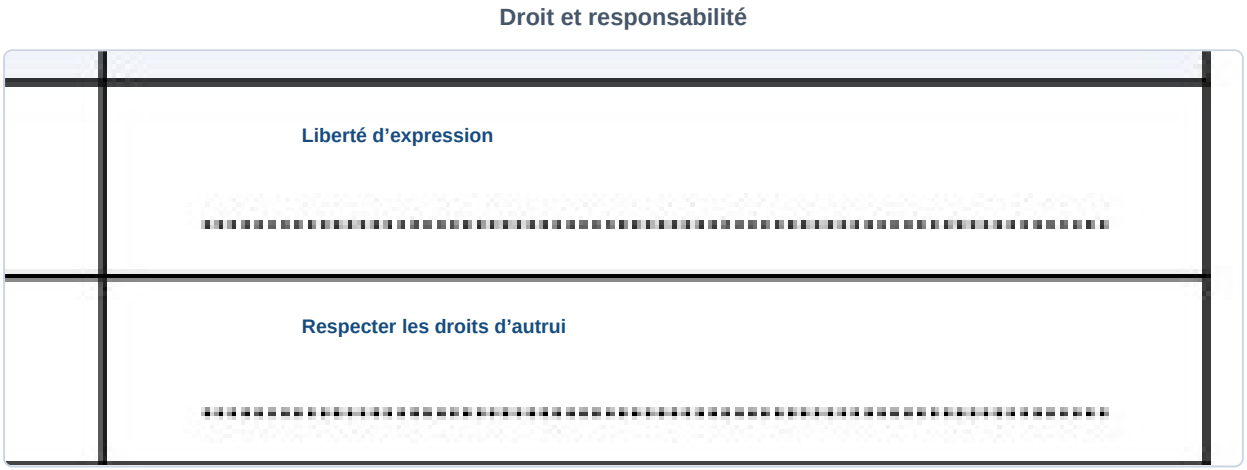
3. Enseignement moral et civique : liberté d'expression et respect d'autrui

Dans un groupe de discussion lié à une classe, la photographie d'un élève prise en atelier est diffusée sans son accord, accompagnée de commentaires humiliants et transférée à d'autres personnes. À partir de la situation et de l'article 11 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, il faut argumenter une réponse civique qui protège l'élève.

Droits et responsabilités

Question 3.1. Identifiez un droit ou une liberté en jeu dans cette situation et nommez une responsabilité correspondante.

Dans cette situation, la liberté d’expression est en jeu, mais elle ne supprime pas les droits de l’élève à sa dignité et au respect de son image. L’article 11 de la Déclaration de 1789 protège la libre communication des opinions et précise que chacun répond des abus prévus par la loi. Toute personne qui publie ou transfère l’image ou les commentaires doit donc respecter les droits d’autrui et s’abstenir d’alimenter l’atteinte.



✓ RÉPONSE À RETENIR

Droit : liberté d’expression et respect de l’image. Responsabilité : ne pas publier ni relayer de contenus portant atteinte aux droits d’autrui.

Limites de la liberté d'expression

Question 3.2. Expliquez pourquoi la liberté d'expression ne justifie pas les commentaires humiliants ni la diffusion non consentie de l'image. Appuyez-vous sur DT 5 et mobilisez au moins une valeur ou un principe de la République.

L’article 11 de la Déclaration des droits de l’homme et du citoyen protège la libre expression, mais rappelle que chacun répond des abus prévus par la loi. Exprimer une opinion ne justifie pas de ridiculiser un élève ni de diffuser son image sans son accord. Ces actes peuvent porter atteinte à sa dignité et à ses droits. La liberté doit donc s’exercer dans le respect d’autrui, conformément au principe républicain de fraternité.

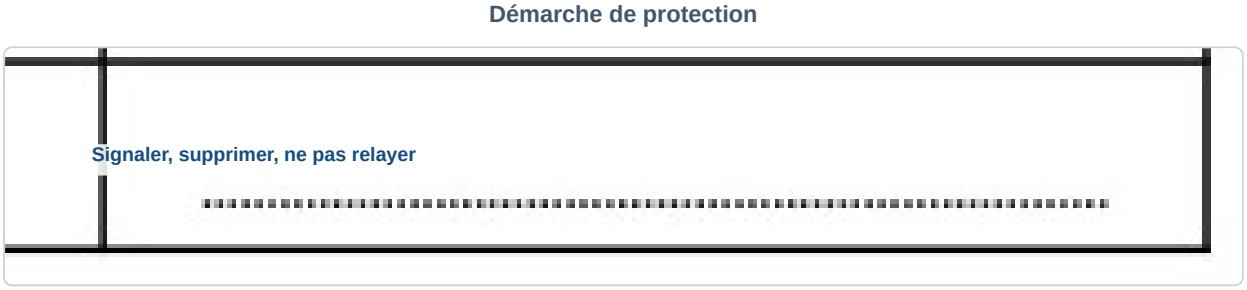
✓ RÉPONSE À RETENIR

La liberté d’expression ne justifie ni les humiliations ni la diffusion non consentie de l’image : les droits et la dignité d’autrui doivent être respectés.

Démarche de protection

Question 3.3. Proposez une démarche concrète et proportionnée pour aider l'élève et faire cesser la diffusion de l'image.

La réponse doit protéger l’élève et éviter d’étendre la diffusion. On lui propose d’abord de demander aux personnes qui ont publié ou transféré la photographie de la supprimer et de cesser les transferts. Il peut ensuite en parler à un adulte référent de l’établissement, qui l’accompagnera et interviendra auprès du groupe. Si nécessaire, garder une preuve des messages pour le signalement, sans republier ni transférer l’image.



✓ RÉPONSE À RETENIR

Demander la suppression et l’arrêt des transferts, puis prévenir un adulte référent sans rediffuser l’image.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2026)

Bilan de l'épreuve : Cette épreuve orale EG1 du CAP Sellerie générale, session 2026, porte le code 26-CAP-SELL-EP1 et dure 2 heures ; le coefficient 3 s'applique à l'unité EG1 dans son ensemble. Le candidat prépare six documents, puis présente le thème tiré au sort. Les sujets portent sur la France de 1940, les mobilités d'un territoire fictif et la liberté d'expression.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- Pour interpréter une source historique, considérez son auteur, son contexte, ses destinataires et son intention.
- En juin 1940, Pétain annonce une demande d'armistice et De Gaulle appelle à poursuivre le combat.
- L'éloignement, la faible fréquence des transports et la durée des trajets peuvent limiter l'accès aux services.
- La liberté d'expression s'exerce dans le cadre de la loi et ne justifie pas une atteinte à la dignité ou aux droits d'autrui.

Points de vigilance & attentes du jury

- Distinguez les informations données par les sources de votre interprétation et appuyez-vous sur des éléments précis.
- Citez les distances et les pourcentages correctement, et rappelez que les données de Val-des-Rives sont fictives.
- Reliez éloignement, fréquence et durée des transports aux inégalités d'accès, puis justifiez la mesure proposée.
- En EMC, identifiez droits et responsabilités et proposez une démarche qui protège l'élève sans rediffuser l'image.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment analyser et confronter les sources historiques ?

Pour chaque source, repérez l'auteur, la date, le contexte, le destinataire et l'intention. Présentez ensuite les messages, confrontez les choix proposés et distinguez les informations attestées de votre interprétation.

Q : Comment montrer que les transports créent des inégalités d'accès aux services ?

Comparez les distances, les fréquences et les temps de trajet des communes. Reliez ces écarts aux possibilités de rejoindre le pôle de services, puis proposez une amélioration adaptée aux communes les moins bien desservies.

Q : Comment organiser la préparation et respecter le temps de l'oral ?

Vous disposez de 5 minutes de préparation, puis présentez et analysez le document tiré au sort et répondez aux questions dans une limite de 10 minutes. Préparez un plan bref et sélectionnez quelques preuves documentaires.

Q : Comment les points et le coefficient sont-ils répartis ?

Le barème répartit 20 points entre l'histoire, 9 points, la géographie, 7 points, et l'EMC, 4 points. Le coefficient réglementaire 3 s'applique à l'unité EG1 dans son ensemble, et non à l'EMC seul.

Sujet officiel associé (PDF) : https://capselleriegenerale.fr/assets/annales/cap-sellerie-generale/Enseignement moral et civique/2026/CAP (Sellerie générale) - Enseignement moral et civique - Session 2026 - 1-Sujet.pdf
Ressources CAP (Sellerie générale) : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.